

ISRAËL ET TERRITOIRES OCCUPÉS
Premières conclusions des délégués
d'Amnesty International de retour de
Jénine

Index AI : MDE 15/058/02

Les délégués d'Amnesty International de retour de mission de recherche en Israël et dans les Territoires occupés ont présenté leurs premières conclusions aujourd'hui (lundi 22 avril 2002) lors d'une conférence de presse à la Foreign Press Association. Les délégués ont interrogé des témoins et rencontré des représentants gouvernementaux et des membres des Forces de défense d'Israël (FDI). Ils se sont rendus dans le village de Rumaneh, dans la ville de Jénine, à l'hôpital de Jénine et dans le camp de réfugiés de Jénine.

« Les éléments que nous avons pu rassembler montrent que de graves atteintes au droit international humanitaire et aux normes internationales relatives aux droits humains, dont des crimes de guerre, ont été commises. Cependant, seule une commission d'enquête internationale et indépendante pourra établir les faits et mesurer l'étendue de ces violations », a déclaré Javier Zúñiga, directeur de stratégie régionale au Secrétariat international de l'organisation.

La délégation a rassemblé des informations crédibles sur les graves violations suivantes :

- * des civils n'ont pas été prévenus ou n'ont pas disposé du temps nécessaire pour évacuer le camp de réfugiés de Jénine avant que les hélicoptères Apache lancent leurs premières attaques ;

- * les Forces de défense d'Israël n'ont pas protégé les habitants du camp de réfugiés, qui ont le statut de « personnes protégées » aux termes de la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre ;

- * il y a eu des allégations d'exécutions extrajudiciaires ;

- * pendant treize jours, les organisations humanitaires n'ont pas été autorisées à porter assistance aux personnes des camps prises au piège dans les décombres ou manquant d'eau et de nourriture ;

- * les blessés se trouvant dans le camp de réfugiés ont été privés d'assistance médicale et des ambulances ont été prises délibérément pour cibles ;

- * il a été fait un recours excessif à la force meurtrière, et des civils ont été utilisés comme « bouclier humain » ;

- * des détenus palestiniens ont été maltraités, en étant notamment frappés et soumis à un traitement dégradant ;

- * de très nombreux biens ont été détruits sans nécessité militaire.

Les premiers commentaires de Derrick Pounder, qui a réalisé des autopsies à l'hôpital de Jénine, ont été les suivants : *« Le plus surprenant était ce qui manquait. Il n'y avait pas de corps portant de graves blessures et seuls étaient présents des blessés pouvant encore marcher. Nous devons donc demander où sont les dépouilles et où se trouvent les personnes grièvement blessées ».*

Les délégués ont souligné que la mise en œuvre d'une mission d'enquête des Nations unies constituait une première étape importante dans l'établissement de la vérité. Cependant, il faudrait qu'elle soit suivie sans délai de la création d'une commission d'enquête internationale et indépendante. Il faudra que cette dernière dispose des moyens et du savoir-faire nécessaires pour mener une enquête sérieuse et approfondie. *« Les conclusions de la commission devront être rendues publiques et les personnes soupçonnées d'être responsables d'agissements répréhensibles devront être déférées à la justice. » ●*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : www.amnesty.org